AVIS SUR LES FRAIS ADMINISTRATIFS - CARTES D'ACCÈS (S-8)

EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 2026

Art.	COLONNE I **Description**	COLONNE II Taux ($)
1.	Émission d'une nouvelle carte d'accès	51,55
2.	Rouvellement d'une carte d'accès	30,93
3.	Remplacement d'une carte d'accès (perte, vol, endommagée)	51,55